

**SYND MIXTE AMENAG DESSERTÉ
AERIENNE...**
Madame Nadine VASSAL
Aéroport du Loiret - Les Quatre Vents
45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-21-IV-116050-01

Version du : 21/12/2021

Page 1/2

Dossier N° : 21V038200

Date de réception : 08/12/2021

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de rejet / Eau résiduaire	Bassin 23 DBO5	(103) (voir note ci-dessous) (1201) (voir note ci-dessous)

(103) DBO5 : échantillons congelés.

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

Date de prélèvement (1)	08/12/2021	Date de réception	08/12/2021 09:40
Préleveur (1)	Prélevé par vos soins	Début d'analyse	15/12/2021 12:21

ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

	Résultat	Unité
IV463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins COFRAC * ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2024 Electrochimie - NF EN ISO 5815-1	<3.00	mg/l



Alison Caumon
Coord. Projets Clts Labo Prox

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.